

Commune de Watermael-Boitsfort
Monsieur Tristan ROBERTI
Echevin de l'Urbanisme
Place Antoine Gilson, 1
B - 1170 BRUXELLES

V/Réf : URB/2294
N/Réf : GM/KD/WMB-2.175/s.536
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur l'Echevin,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue des Trois Tilleuls, 97. Construction d'une extension au 1^e étage (côté jardin) et régularisation des nouveaux châssis en façade avant.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : Mme I. Vanden Eynde.)

En réponse à votre lettre du 12/04/2013, en référence, reçue le 15/04, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24/04/2013.

La demande vise une maison unifamiliale qui se situe dans la zone de protection des cités-jardins Le Logis et Floréal. La maison elle-même ne relève pas d'un intérêt patrimonial.

Les travaux prévoient une extension, côté jardin, du 1^e étage (extension alignée sur la maison voisine). La demande porte également sur la régularisation des châssis en PVC qui ont été placés en façade avant.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées en façade arrière (extension) n'auraient peu d'impact sur le site classé. Par contre, la CRMS ne peut souscrire à la régularisation des châssis en PVC en façade avant en raison de leur aspect peu esthétique et pour des raisons de durabilité.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet (plus grande sobriété du traitement de l'extension arrière).

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

Copies à :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (par mail Mmes M. Kreutz, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et MM. Ph. Piéreuse et H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.